

Sujet : [INTERNET] Avis relatif à l'enquête publique exploitation centrales hydroélectriques - arrêté n° 38-2018-282-DDTSE03

De : "> Blandine Doligez (par Internet)"

Date : 05/12/2018 00:07

Pour : ddt-se-observations-ep-c3@isere.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint mon avis concernant l'enquête publique relative au renouvellement de deux autorisations d'exploitation des centrales hydroélectriques de Papeterie de Renage et Petite Hurrière sur les communes de Renage et Tullins – arrêté préfectoral n° 38-2018-282-DDTSE03.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire si besoin est.

Veillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

Blandine Doligez

— Pièces jointes

Enquete publique exploitation centrales Fure.pdf

1,0 Mo

Dr. Blandine DOLIGEZ
Chargée de Recherches CNRS

Tel.: 04 76 37 38 01 ou 06 95 40 02 47 / Fax: 04 72 43 13 88

E-mail: blandine.doligez@univ-lyon1.fr

Coublevie, le 4 décembre 2018

Objet: Avis concernant l'enquête publique relative au renouvellement de deux autorisations d'exploitation des centrales hydroélectriques de Papeterie de Renage et Petite Hurtière – Arrêté préfectoral n° 38-2018-282-DDTSE03

Madame, Monsieur,

En tant que responsable d'un programme de suivi de la population de cincles plongeurs, un petit passereau, sur les rivières du Massif de la Chartreuse et ses alentours, incluant la Fure, je souhaite donner quelques indications concernant la présence et l'activité de reproduction des couples de cincles sur le tronçon de la Fure impacté par l'activité des microcentrales hydroélectriques sur le territoire de la commune de Renage, et qui font actuellement l'objet d'une enquête publique concernant le renouvellement de leur exploitation. Il est à noter que, sur ce tronçon de la Fure, d'une longueur d'environ 2 km, la présence régulière de 3 à 4 couples reproducteurs de cincles plongeurs est observée depuis le début du suivi en 2015 ; ceci correspond à une densité élevée, la densité moyenne étant généralement autour d'un couple par km de rivière. Par ailleurs, le succès de reproduction de ces couples s'avère également élevé, avec la production régulière de 3 à 6 poussins par nid, les échecs observés étant plutôt attribués à la prédation par des mammifères qu'à une restriction des ressources alimentaires pour les jeunes (et ces échecs n'étant pas plus nombreux que sur les autres tronçons de la Fure ou les autres rivières suivies). Les eaux des rivières en Chartreuse sont calcaires et donc riches en invertébrés aquatiques, et il semble au vu de la densité et du succès de reproduction des cincles sur ce tronçon de rivière que la présence et le fonctionnement des microcentrales ainsi que les bâtiments et structures fortement anthropisées n'affectent donc pas l'accès aux ressources par les oiseaux.

Par ailleurs, on peut également noter que la diversité de l'avifaune liée au milieu rivulaire de façon générale ne semble pas fortement affectée par l'exploitation des microcentrales hydroélectriques sur ce tronçon et le long de la Fure en général, puisque l'on observe régulièrement nombre d'espèces utilisant des ressources diverses du milieu aquatique, telles que la bergeronnette des ruisseaux (se nourrissant d'insectes aériens), le martin-pêcheur d'Europe (se nourrissant de petits poissons ; espèce actuellement en fort déclin sur le territoire français) et le héron cendré (se nourrissant de poissons et amphibiens

dans et autour des rivières), les deux derniers étant même potentiellement favorisés par la présence de retenues d'eau de faible profondeur liées à l'exploitation des microcentrales (tandis que le cincle est, lui, inféodé aux cours d'eau rapides et n'est donc pas présent sur les portions plus stagnantes). Il est probable que si l'ensemble de ces espèces ont pu être perturbées par l'installation de ces structures au cours des siècles précédents, elles ont pu s'y habituer, voire bénéficier à long terme de la présence des structures humaines, offrant en particulier des sites de nidification sécurisés pour le cincle, sachant que ces sites sont une ressource souvent limitante. **Concernant le fonctionnement de la biodiversité aviaire, il ne semble pas justifié à ce stade de préconiser l'arrêt de l'exploitation de ces microcentrales actuelles. Même si ces centrales étaient arrêtées, les bâtiments et structures physiques ne seraient pas démantelés et il n'y aurait donc pas de retour à un cours naturel de la rivière dans cette zone fortement anthropisée ; ainsi rien ne garantirait que les populations d'oiseaux bénéficieraient de cet arrêt, en particulier au vu du nombre élevé de microcentrales présentes sur l'ensemble du cours de la Fure. A une époque où l'utilisation des énergies renouvelables doit être développée (tout en respectant les milieux et le fonctionnement des populations naturelles), un tel arrêt de centrales déjà existantes n'aurait pas grand sens ; mieux vaudrait favoriser des améliorations potentielles permettant encore un meilleur fonctionnement de la biodiversité rivulaire en général (telles que favorisant le passage des poissons, ou développant le contrôle de la qualité des eaux et des effets potentiels des polluants, etc.).**

Veillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.



Blandine Doligez